

l'autre côté de la frontière. Il y a eu détresse relative dans d'autres parties du pays ; mais la population locale pourra, je présume, y remédier suffisamment ; car on devra comprendre que, dans tous les cas où les contributions et les démarches locales sont suffisantes et actives, le parlement ne peut pas accorder de secours.

J'ai dit que nous pouvons nous réjouir de l'accroissement de population qui a eu lieu, l'an dernier, dans les territoires du Nord-Ouest, et nous pouvons compter sur une très-grande augmentation du nombre des immigrants qui viendront se fixer en Canada l'année prochaine. Ce sera le résultat des voyages qu'ont faits en Canada, l'année dernière, les commissaires royaux d'agriculture et les fermiers qui sont venus visiter notre pays et en ont emporté chez eux une impression si favorable. Une chose à laquelle nous avons manqué, à l'égard des émigrants qui veulent se fixer dans un pays nouveau, c'est de prendre la peine de leur faire bien connaître les avantages qu'offre le Canada et de leur faciliter le voyage à travers le pays, à leur arrivée, jusqu'au district où ils veulent se fixer. Je crois que, pour se conformer à la recommandation faite par Son Excellence, dans son discours, le parlement devra adopter les mesures nécessaires pour offrir à ceux qui arrivent parmi nous une réception convenable, et que le gouvernement du jour devra composer le personnel des bureaux d'émigration de manière à éviter entièrement les reproches qui lui ont été faits à cet égard.

La colonisation du Nord-Ouest, l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants dans cette région seront néanmoins sans résultat si l'on n'adopte pas, si l'on ne met pas promptement à exécution les mesures nécessaires pour lui ouvrir des communications avec les autres parties du Canada et faciliter le transport de ses produits sur tous les marchés du monde. C'est pourquoi j'observe avec plaisir, dans un des paragraphes du discours, l'assurance que les travaux du chemin de fer du Pacifique sont poussés avec vigueur et succès, et que bientôt nous verrons la section entre le lac Supérieur et Winnipeg en pleine opération, en sorte que dans quelques années, un peu plus de deux ans, au maximum, nous pouvons espérer, selon moi, voir la locomotive faire le trajet entre la baie du Tonnerre et Winnipeg. On nous informe aussi, monsieur l'Orateur, que le contrat a été

adjugé pour une section de cent milles plus loin, et quel'on reçoit actuellement des soumissions pour la section suivante de cent milles, en sorte que nous aurons ouvert deux cents milles de cette région d'une fertilité prodigieuse et où nous pourrions espérer, avec raison, d'attirer une nombreuse immigration. Voilà ce que le gouvernement a réalisé, et l'on m'assure qu'il espère achever et équiper convenablement le chemin de fer de Winnipeg moyennant une somme ne représentant pas plus de \$10,000 par mille. Ce sont autant de faits au sujet desquels nous pouvons justement féliciter le ministre qui a charge de ce département spécial et l'administration dont il fait partie.

A ce propos, on nous informe qu'après une étude complète et minutieuse des divers avantages offerts par les tracés proposés, le gouvernement a choisi Burrard Inlet comme terminus de la ligne à la Colombie britannique. Cette décision satisfera, je crois, les deux côtés de la Chambre, tous les députés assemblés ici et représentant les opinions diverses qui existent, en Canada, au sujet de cette ligne de chemin de fer. Je suis d'avis que ce choix est on ne peut plus sage et judicieux, non-seulement parce qu'il réduira les frais même de la construction de la ligne et la distance à parcourir, ce qui nous rapprochera des régions du Levant, mais parce que cette ligne présente d'autres avantages qui ont dû la recommander à l'attention du gouvernement actuel comme à celle de son prédécesseur.

Bien qu'un temps considérable soit nécessaire pour franchir la distance qui sépare l'océan Pacifique, je quitte, par la pensée, la Colombie britannique pour me transporter dans la partie du Canada où j'ai des intérêts plus particuliers et dans les régions qui l'avoisinent. Je parlerai maintenant du chemin de fer Intercolonial, au sujet duquel on nous assure qu'un système de stricte économie a été inauguré dans l'intérêt de cette division particulière du service public et du pays en général. Nul doute que, dans l'application de ce principe d'économie, le ministre qui dirige ce service a dû s'apercevoir que si la tâche qu'il a entreprise est importante et nécessaire, elle offre un côté fort ingrat. Réduire les salaires et diminuer le chiffre du personnel faisant le service sur la ligne, sont deux mesures essentiellement préjudiciables à un grand nombre d'employés. Mais